

Cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Directive-cadre sur l'eau

1997/0067(COD) - 09/03/2015 - Document de suivi

Ce document de travail des services de la Commission concerne les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) - programmes de mesures.

La directive cadre sur l'eau établit un cadre pour la gestion durable de l'eau grâce à l'élaboration de plans de gestion de district hydrographique et de programmes de mesures, dans l'objectif de prévenir la détérioration de l'environnement aquatique et d'atteindre un bon état de toutes les masses d'eau d'ici à 2015.

Chaque programme de mesures comprend des mesures de base et, si nécessaire, des mesures complémentaires. Les mesures de base constituent les exigences minimales à respecter tandis que les mesures supplémentaires peuvent être de nature très diverse, les États membres ayant la possibilité de les adapter à la situation dans leurs districts hydrographiques pour autant que les objectifs soient atteints.

Les principales conclusions du rapport peuvent être résumées comme suit:

Progrès à ce jour:

- les États membres ont été invités à faire rapport sur les principales réalisations accomplies dans le cadre des programmes de mesures:
- Pour la majorité des États membres (19), certaines mesures ont été lancées mais toutes ne sont pas achevées. Aucun État membre n'a déclaré avoir achevé toutes les mesures et un seul État membre (AT) a signalé que l'état des masses d'eau s'était amélioré.
- La majorité des États membres (17) a indiqué que de nouvelles lois ou règlements ont été adoptés comme l'obligation de prendre certaines mesures.
- 23% des mesures spécifiques de base ont été signalées comme étant achevées, 66% en cours et 11% comme n'ayant pas démarré. En ce qui concerne les mesures supplémentaires, 29% étaient achevées, 54% étaient en cours et 17% n'avaient pas démarré.
- Deux tiers des districts hydrographiques ont indiqué que les mesures de base (directive sur les nitrates ainsi que les mesures de base de la DCE) n'étaient pas suffisantes pour lutter contre la pollution diffuse de l'agriculture, d'où la nécessité de prendre des mesures supplémentaires.
- Le plus souvent le type de mesures de base ayant enregistré des retards significatifs étaient celles liés aux captages d'eau.
- La majorité (75% ou plus) des mesures supplémentaires n'ont été achevées que dans deux États membres. 11 États membres affichent des proportions importantes (plus de 20%) de mesures supplémentaires non mises en place.
- Les coûts et les obstacles financiers sont les raisons les plus fréquemment citées pour justifier les retards dans la mise en œuvre des mesures supplémentaires, affectant 7% des mesures supplémentaires au niveau de l'UE.
- L'hydroélectricité est le facteur le plus couramment cité comme étant responsable de l'interruption de la continuité fluviale, suivi de l'approvisionnement en eau. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre sont lents, 80% des mesures n'ayant pas démarré ou étant toujours en cours dans huit États membres.
- Les mesures relatives au traitement des eaux usées ont progressé de manière significative, sept États membres indiquant plus de 75% des mesures achevées ou en cours, bien que la situation soit très disparate. Cinq États membres ont indiqué plus de 75% des mesures n'avaient pas commencé ou étaient en cours.
-

Les rapports en ce qui concerne les mesures de protection de la qualité de l'eau potable montrent des progrès certains dans neuf États membres avec un taux de plus de 60% d'achèvement.

Lacunes et changements proposés: une grande variété d'obstacles à la mise en place des programmes de mesures a été signalée par les États membres, dont le plus courant est le manque de financement et de suivi. De nombreux États membres ont signalé des retards de planification inattendus et certains ont signalé des problèmes de gouvernance qui entraînent des retards ou des problèmes dans la mise en œuvre des programmes.

Des changements et des améliorations devraient être prévus dans le second cycle.